Image not found or type unknown

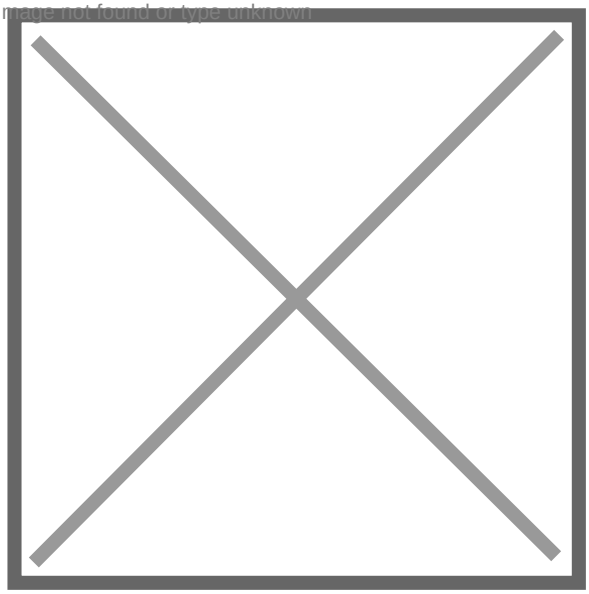

Je veux créer une société mais j'ai une clause de non concurrence

Par **richardetsylvie**, le **26/02/2008** à **13:28**

J'ai vendu mon fonds de commerce il y a maintenant 3 ans. Lors de cette vente il a été indiquée une clause de non concurrence de 5 ans et de 25 kms.
Le commerce vendu est un institut de beauté (type traditionnel) j'entends par la; épilation, soins du corps, du visage...
j'ai l'opportunité de créer une société qui veut faire de l'onglerie (prothésiste ongulaire) et de la dépilation par lumière pulsée, qui na rien a voir avec l'épilation traditionnelle.
Cette société va se situer à 8 kms du commerce préalablement vendu. Autre précision, l'acquéreur de mon institut à l'intention de le vendre pour des raisons personnelles.
J'aimerais savoir s'il met possible de créer cette société, et d'effectuer cette nouvelle activité qui est en plein essort (tarif plus élévé que l'épilation), sachant que je ne cible pas la même clientèle?
Quels sont les risques encourus?
Dois-je jouer carte sur table avec celle qui m'a achetée mon fonds il y a 3 ans, en lui explicant mon projet?
Merci de votre réponse par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés